

Conditions d'utilisation d'« AbaWeb by Fidigit »

1 Contrat

- 1.1 Ces conditions " AbaWeb by Fidigit " constituent un ajout au contrat de prestation de services ("Contrat") conclu entre le client et Fidigit (Suisse) SA, Suisse, et font partie intégrante du Contrat. En cas de contradiction entre ces conditions " AbaWeb by Fidigit ", les conditions générales et le contrat, le contrat prévaut sur les conditions " AbaWeb by Fidigit " et les conditions " AbaWeb by Fidigit " sur les conditions générales.

2 AbaWeb de Fidigit

- 2.1 Sous la désignation " AbaWeb by Fidigit " (ci-après AbaWeb), Fidigit (Suisse) SA met à disposition le logiciel "Abacus" (logiciel) sous l'URL mentionné dans le contrat pour une utilisation conforme au contrat. Le logiciel est implémenté sur l'infrastructure mise à disposition par Fidigit (Suisse) SA.
- 2.2 Sur demande du client et contre une rémunération séparée, AbaWeb peut être intégré dans l'environnement informatique du client au moyen d'interfaces. Les détails sont réglés dans le contrat.
- 2.3 Fidigit (Suisse) SA confirme qu'elle dispose des droits nécessaires à l'utilisation du logiciel. Le client ou les utilisateurs autorisés acquièrent uniquement le droit d'utiliser le logiciel conformément au contrat, mais ne disposent d'aucun autre droit. Tous les droits de propriété intellectuelle existants ou futurs en rapport avec le logiciel restent la propriété de Fidigit (Suisse) SA ou du tiers concerné et ne sont pas affectés par le contrat.
- 2.4 Dans le cas où Fidigit (Suisse) SA héberge le logiciel, Fidigit (Suisse) SA s'engage à prendre des mesures raisonnables afin d'exploiter, de maintenir et de mettre à disposition du client le logiciel conformément au contrat.

3 Software

- 3.1 Le logiciel est et sera développé exclusivement par le fabricant du logiciel. Fidigit (Suisse) SA n'assume aucune garantie ou responsabilité en relation avec le logiciel ou pour des défauts du logiciel.

4 Matériel et logiciel chez le client ou chez un tiers

- 4.1 Le client est responsable de la mise à disposition de l'infrastructure informatique nécessaire (matériel et logiciel) ainsi que de l'exploitation et de l'entretien qui y sont liés et qui sont nécessaires pour l'accès au système AbaWeb. Tous les frais occasionnés dans ce contexte sont à la charge du client.
- 4.2 Le client est lui-même responsable, en ce qui concerne l'infrastructure informatique (matériel et logiciel) qu'il met à disposition, des mesures de sécurité appropriées, comme en particulier la protection des accès, la protection des données et la protection contre les virus.

- 4.3 Fidigit (Suisse) SA n'assume aucune responsabilité pour les dommages directs ou indirects résultant de ou liés à l'utilisation du matériel et des logiciels mis à disposition par le client et nécessaires à l'accès à AbaWeb. Fidigit (Suisse) SA n'est pas non plus responsable des retards dus au fait que le client n'a pas rempli ses obligations de collaboration ou des retards dus à des tiers. Dans un tel cas, les délais ou les SLA éventuellement convenus sont reportés en conséquence.

5 Accès et utilisation

- 5.1 L'étendue de l'utilisation par le client est déterminée par le ou les abonnements convenus dans le contrat. Fidigit (Suisse) SA adapte les paramètres d'exploitation d'AbaWeb conformément au contrat. Une éventuelle implémentation et configuration supplémentaires sont également mentionnées dans le contrat.
- 5.2 Il incombe au client de définir lesquels de ses collaborateurs doivent avoir accès à AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA ("utilisateurs autorisés"). Le nombre d'utilisateurs autorisés est défini dans le contrat.
- 5.3 Pendant la durée du contrat, le client et les utilisateurs autorisés ont accès au logiciel conformément et dans le but défini dans le contrat. Avant le premier accès à Fidigit (Suisse) SA AbaWeb, le client informe les utilisateurs autorisés de l'utilisation conforme au contrat et s'assure que les utilisateurs autorisés respecteront le contrat.
- 5.4 Les utilisateurs autorisés peuvent se connecter à Fidigit (Suisse) SA AbaWeb avec une identification à deux facteurs via AbaAccess d'Abacus. L'utilisation nécessite un smartphone.
- 5.5 Le client fait une demande écrite à Fidigit (Suisse) SA pour l'activation de nouveaux utilisateurs autorisés. Si le contrat prévoit un nombre maximal d'utilisateurs autorisés, le client doit demander à Fidigit (Suisse) SA l'activation d'autres utilisateurs autorisés. Fidigit (Suisse) SA est libre de décider d'activer ou non l'accès pour ces utilisateurs supplémentaires contre une rémunération raisonnable.
- 5.6 Si un utilisateur autorisé se désiste, le client doit en informer immédiatement Fidigit (Suisse) SA par écrit afin que l'accès AbaWeb correspondant puisse être retiré à Fidigit (Suisse) SA.
- 5.7 Dans la mesure où la loi le permet, Fidigit (Suisse) SA exclut toute responsabilité pour d'éventuelles conséquences négatives, de quelque nature que ce soit, en rapport avec des demandes de suppression non effectuées, non effectuées à temps ou non effectuées correctement.

- 5.8 Le client s'assure que l'AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA n'est utilisé que par les utilisateurs autorisés et comme convenu contractuellement et que les utilisateurs autorisés ne divulguent pas leur identification personnelle à deux facteurs. La garde sûre de l'identification à deux facteurs par les utilisateurs autorisés et le respect de l'utilisation contractuelle d'AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA par les utilisateurs autorisés relèvent de la seule responsabilité du client. Fidigit (Suisse) SA n'assume aucune responsabilité pour les conséquences résultant d'une utilisation inappropriée de l'identification à deux facteurs ou d'un accès et d'une utilisation inappropriés de Fidigit (Suisse) SA AbaWeb.
- 5.9 Si un utilisateur autorisé ne respecte pas l'utilisation convenue par contrat, le client en informe immédiatement Fidigit (Suisse) SA afin que Fidigit (Suisse) SA puisse retirer l'accès Fidigit (Suisse) SA AbaWeb correspondant.
- 5.10 Le client garantit que ni lui, ni les utilisateurs autorisés ou d'autres tiers (a) n'utiliseront le logiciel (ou des parties de celui-ci) pour une utilisation autre que celle convenue dans le contrat ; (b) ne vendront, n'accorderont de licence, ne transféreront, (c) ne donneront à des tiers l'impression de vendre, d'accorder une licence, de transférer, de distribuer ou de mettre à disposition de toute autre manière le logiciel (ou des parties de celui-ci) ; (d) de reproduire le Logiciel ou de l'utiliser pour le développement de logiciels, de le modifier ou de l'altérer de toute autre manière ; (e) d'utiliser des processus, algorithmes, procédures, savoir-faire, hiérarchies et concepts connexes, etc. pour le développement de produits ou la fourniture de services ; (f) rendre le Logiciel accessible par d'autres moyens ou via d'autres sites web que l'URL prévue à cet effet par Fidigit (Suisse) SA ; (g) utiliser le Logiciel à des fins illégales ou pour violer les droits d'un tiers ; (h) d'utiliser le Logiciel pour transmettre ou diffuser des virus, des vers informatiques, des chevaux de Troie, des logiciels espions, des ransomwares, des malwares ou d'autres programmes nuisibles ou potentiellement nuisibles ; (i) de supprimer ou de modifier des avis, des droits d'auteur, des marques, des références de toutes sortes (y compris sur la confidentialité) ou d'autres clauses de non-responsabilité du Logiciel ; (j) affecter ou interrompre les serveurs, systèmes, réseaux utilisés pour fournir le Logiciel ou le Logiciel lui-même et ne pas enfreindre les exigences, instructions, conditions générales des fournisseurs respectifs ; (k) effectuer ou publier des tests de référence ou d'autres comparaisons du Logiciel avec d'autres produits, logiciels, plates-formes ou matériels de tiers ; (l) accéder au Logiciel en contournant ou en violant les contrôles techniques ou les mesures de sécurité prévus par Fidigit (Suisse) SA.
- 5.11 Fidigit (Suisse) SA a le droit, mais pas l'obligation, de surveiller l'utilisation du logiciel par le client et les utilisateurs autorisés.
- 5.12 Le client est responsable du respect des exigences réglementaires, légales et opérationnelles qui lui sont applicables ainsi que de ses obligations envers les tiers, le cas échéant. Le client informera Fidigit (Suisse) SA de toutes les exigences réglementaires, légales et opérationnelles applicables à son secteur d'activité, dans la mesure où elles sont pertinentes pour la fourniture des services contractuels par Fidigit (Suisse) SA.

6 Protection, sécurité et intégrité des données

- 6.1 Fidigit (Suisse) SA n'effectue le traitement des données que dans le cadre des accords conclus et conformément aux instructions du client et n'utilise pas les données à des fins non couvertes par le présent contrat.
- 6.2 Fidigit (Suisse) SA met en œuvre des mesures de sécurité administratives, techniques et opérationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des données traitées par Fidigit (Suisse) SA conformément au contrat. Fidigit (Suisse) SA s'assure que les données saisies dans Fidigit (Suisse) SA AbaWeb ne sont consultées et traitées que par le personnel autorisé de Fidigit (Suisse) SA.
- 6.3 Le client confirme que les données qu'il a fournies à Fidigit (Suisse) SA pour la fourniture des services sont correctes et complètes. Le client informera immédiatement Fidigit (Suisse) SA s'il constate que des données ne sont pas correctes ou complètes.
- 6.4 La sauvegarde des données du système AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA est effectuée par Fidigit (Suisse) SA sur la base de son concept interne de sauvegarde des données (backup horaire). Sur demande du client et contre une rémunération séparée, Fidigit (Suisse) SA peut procéder à une sauvegarde séparée des informations et des données spécifiques au client.
- 6.5 Le client est responsable du respect des lois et règlements applicables en matière de protection des données et de ses règles internes en la matière. Le client prend connaissance du fait que, dans certaines circonstances, des "données personnelles sensibles" au sens de l'art. 3. c. Loi fédérale sur la protection des données (LPD) peuvent être traitées, lesquelles sont soumises à des exigences particulières.
- 6.6 Le client s'assure que tous les consentements requis par la loi (en particulier ceux de ses clients et/ou de ses employés) pour le traitement des données par des tiers ont été obtenus en temps voulu. Fidigit (Suisse) SA a le droit d'exiger ces consentements du client ou de les vérifier par échantillonnage et de contrôler les consentements respectifs. Le client indemnise Fidigit (Suisse) SA pour les éventuels dommages résultant de prétentions de tiers en relation avec la violation du chiffre 6 par le client.
- 6.7 Les éventuels frais de reconstruction des données ou de rechargement des données suite à des saisies erronées du client seront facturés au client en fonction des dépenses.
- 6.8 Si les employés du client utilisent des terminaux mobiles en relation avec les services fournis par Fidigit (Suisse) SA, le client s'assure que tous les consentements nécessaires des employés pour le stockage de leurs propres données (comme par exemple les certificats de salaire ou les attestations de salaire) sont disponibles sur le terminal mobile. La sécurité des appareils mobiles relève de la responsabilité du client.
- 6.9 Si, pendant la durée du contrat, le client demande la suppression de données qu'il a introduites dans le logiciel, Fidigit (Suisse) SA s'efforcera de répondre à cette demande, les frais y afférents étant facturés au client en fonction du temps passé. Le client prend toutefois note du fait qu'une suppression complète de telles données ne peut pas être garantie en raison de procédures de back-up automatiques ou de processus similaires.
- 6.10 Fidigit (Suisse) SA est autorisée à utiliser les informations et les données que le client et les utilisateurs autorisés ont saisies dans le système AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA en relation avec le fonctionnement du logiciel et la fourniture des services conformément au contrat et à les transmettre aux utilisateurs autorisés.

7 Hotline et assistance

- 7.1 Fidigit (Suisse) SA met à disposition une hotline téléphonique et électronique ("hotline") pour les demandes d'assistance. L'utilisation de la Hotline par le client sera facturée séparément.

Heures d'ouverture de la hotline	<p>Du lundi au vendredi (sauf jours fériés fédéraux), de 8h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00 pour les demandes concernant Abacus et AbaWeb.</p> <p>Les demandes via la hotline sont payantes et sont facturées en fonction du travail effectif au taux horaire fixé dans le contrat.</p>
Numéro de la hotline et adresse e-mail de la hotline	<p>La hotline est joignable comme suit pendant les heures d'ouverture de la hotline :</p> <p>Téléphone : +41 58 906 16 16</p> <p>E-mail :</p> <ul style="list-style-type: none">- Français : abacus.support-fr@fidinam.ch- Allemand : abacus.support@fidinam.ch <p>Les appels peuvent être enregistrés à des fins de contrôle de qualité interne.</p>

- 7.2 Pour la gestion des cas de support ouverts, le client peut, s'il le souhaite, utiliser le système WebTicketing. L'environnement correspondant est mis à disposition par Abacus Research AG.
- 7.3 En utilisant le système WebTicketing, le client consent à ce que les données et informations qu'il a collectées soient transmises de manière cryptée à Fidigit (Suisse) SA par les canaux de données et les procédures mis à disposition par Abacus Research SA.
- 7.4 Le client prend connaissance du fait que tous les utilisateurs autorisés du client, indépendamment de l'auteur d'un WebTicket, peuvent consulter tous les WebTickets concernant le client et s'assurer qu'il ne transmet pas à Fidigit (Suisse) SA, par le biais du système WebTicketing, des données qui nécessitent une protection particulière selon le chiffre 7.2. Le client rembourse à Fidigit (Suisse) SA tout dommage résultant de prétentions de tiers en rapport avec la transmission de données nécessitant une protection particulière via le système WebTicketing.

8 Disponibilité d'AbaWeb

- 8.1 L'AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA est à la disposition du client toute l'année, sous réserve des restrictions suivantes et comme suit :

Heures de fonctionnement	<p>Tous les jours : 00:00 - 24:00</p> <p>Exceptions :</p>
--------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi : 00:00 - 20:00 (voir « fenêtre de maintenance ») • Installation de mises à jour, de Service Packs et de hotfixes.
Fenêtre de maintenance	<p>Mercredi de 20h00 - 24h00</p> <p>Excepté les jours fériés suisses.</p>
Mises à jour, servicepacks et hotfixes	<p>Les mises à jour, les servicepacks et les hotfixes peuvent être installés à tout moment par Fidigit (Suisse) SA.</p> <p>Les interruptions du système dues à des mises à jour, des service packs et des hotfixes sont annoncées à l'avance.</p>
Disponibilité	<p>99% pendant les heures de service, sur la base d'une année civile.</p> <p>La disponibilité est mesurée localement et sans effet de réseau sur la couche de service la plus élevée dont Fidigit (Suisse) SA est responsable.</p> <p>Les temps d'arrêt excusables selon le chiffre 8.3. ne sont pas pris en compte dans le calcul de la disponibilité.</p>

8.2 Le temps d'indisponibilité est la période pendant laquelle le système concerné n'est pas disponible pour les utilisateurs finaux. Le temps d'indisponibilité est calculé (pendant les heures de fonctionnement) à partir du début de la panne jusqu'à la remise à disposition du système.

8.3 Les pannes suivantes sont considérées comme des temps d'arrêt excusables et n'ont aucune influence sur la disponibilité :

- les fenêtres de maintenance selon le point 8.4
- Les temps d'arrêt causés par des actions ou des omissions du client, des utilisateurs autorisés, de ses sociétés affiliées, de tiers ou de destinataires de services.
- Les temps d'arrêt dont le client est responsable, par exemple les erreurs d'application, les mauvaises manipulations.
- Priorités données par le client aux ressources disponibles.
- Les modifications de l'environnement informatique par le client qui n'ont pas été communiquées à Fidigit (Suisse) SA conformément au processus convenu.
- Les circonstances qui constituent un cas de force majeure.

- 8.4 Les travaux de maintenance réguliers sont effectués le mercredi entre 20h00 et 12h00 et ne sont pas annoncés séparément. Les travaux de maintenance à effectuer d'urgence sont communiqués au client à court terme.

9 Garantie et responsabilité

Le point 10 des conditions générales n'est pas applicable et est remplacé comme suit :

- 9.1 Fidigit (Suisse) SA fournira les services convenus avec toute la diligence requise. En cas de violation du contrat par Fidigit (Suisse) SA, Fidigit (Suisse) SA est responsable des dommages directs prouvés causés intentionnellement ou par négligence grave. En cas de négligence simple, la responsabilité de Fidigit (Suisse) SA est limitée à un maximum de CHF 20'000.
- 9.2 Fidigit (Suisse) SA n'assume aucune responsabilité pour les interruptions de la disponibilité du serveur AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA. Les informations actuelles sur les restrictions de fonctionnement sont disponibles sur le site officiel de Fidigit (Suisse) SA, par e-mail ou également auprès du responsable d'intervention compétent.
- 9.3 Fidigit (Suisse) SA ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur du matériel, des logiciels ou d'autres produits, ni la fourniture sans problème des services ou la détection ou la correction de tous les défauts.
- 9.4 Fidigit (Suisse) SA exclut expressément toute autre responsabilité découlant du contrat ou de toute autre raison juridique, dans la mesure où la loi l'autorise.

10 Modifications ou résiliation des abonnements AbaWeb

- 10.1 Les mutations (y compris les mutations d'utilisateurs autorisés) ou les résiliations d'abonnements AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA ne sont valables pour le mois suivant que si elles sont communiquées par écrit au responsable d'intervention compétent de Fidigit (Suisse) SA au plus tard le 15 du mois en cours.
- 10.2 Fidigit (Suisse) SA AbaWeb ne peut être utilisé par le client que pendant la durée du contrat.
- 10.3 Si les abonnements AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA, les taxes ou les montants forfaitaires pour les services informatiques ne sont pas payés, Fidigit (Suisse) SA est en droit de suspendre certains ou tous les services après avoir donné un préavis.
- 10.4 Fidigit (Suisse) SA a également le droit de retirer ou de bloquer l'accès à l'AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA, en tout ou en partie, si (a) Fidigit (Suisse) SA a des raisons de croire que le client ou un utilisateur autorisé ne respecte pas le contrat ; (b) le client ou un utilisateur autorisé ne respecte pas les obligations contractuelles minimales de coopération (y compris la coopération aux enquêtes de Fidigit (Suisse) SA concernant des violations présumées du contrat) ; (c) Fidigit (Suisse) SA estime de bonne foi qu'en raison de problèmes de sécurité, d'interruptions du système, de problèmes de serveur ou d'événements similaires, une restriction d'accès est nécessaire pour protéger les serveurs, les systèmes, les informations ou les données de Fidigit (Suisse) SA (y compris les données des clients de Fidigit (Suisse) SA) ; ou (d) une autorité, un tribunal ou une institution similaire l'exige.
- 10.5 Le client est tenu de conserver ses informations et données comme l'exigent la loi et/ou les autorités de contrôle.

- 10.6 Fidigit (Suisse) SA a le droit de détruire les informations et les données des exercices commerciaux qui remontent à plus de 10 ans sur le serveur AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA sans en avertir le client. Si un client a encore besoin de ces données, elles peuvent être mises à sa disposition sous forme numérique, pour autant que le client demande par écrit la remise de ces données au moins 10 jours avant la fin d'une année civile. Les frais de conservation des données sont facturés au client au prix coûtant.
- 10.7 A la fin du contrat, le client peut demander dans les 90 jours la restitution de ses données sous forme numérique qui se trouvent sur le serveur AbaWeb de Fidigit (Suisse) SA. Le point 10.6 reste réservé. Les frais de remise des données seront facturés au client au prix coûtant.